



*Votre commune n'utilise plus de pesticides sur la voirie.*  
**L'utilisation de produits sur le domaine public par les particuliers n'est pas autorisée.**  
Agissez avec votre commune pour la protection de l'environnement et de votre santé.  
Aidez les agents municipaux en désherbant sans produit chimique.

## QUE DIT LA LOI ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé<sup>1</sup> interdit l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des lieux de promenades...



*L'usage et la détention de ces substances toxiques sera totalement interdite pour les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019*

Le non-respect des conditions d'utilisation des pesticides est une **infraction pénale, pouvant être punie de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.**

Cette peine est une sanction maximale et est modulée par le juge en fonction des circonstances de commission de l'infraction.<sup>2</sup>

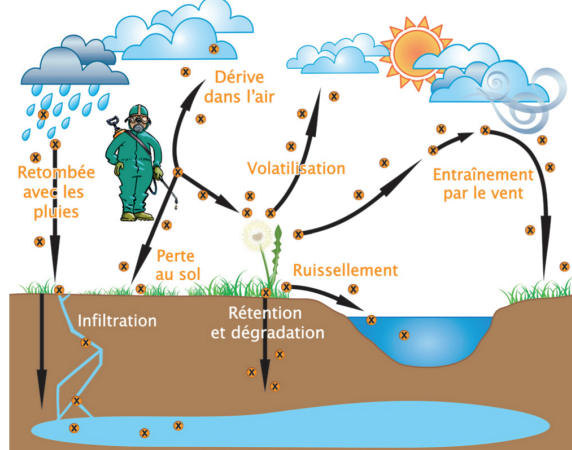
1 - Loi Labbé de 2014, renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015.

2 - Article L.253-17 du code rural et de la pêche maritime  
Source : [www.ecophyto-pro.fr/n/la-loi-mode-d-emploi-faq-sur-la-loi-labbe/](http://www.ecophyto-pro.fr/n/la-loi-mode-d-emploi-faq-sur-la-loi-labbe/)

## LES DANGERS DES PESTICIDES

### *Des pesticides dans notre environnement*

Lors d'une pulvérisation, une grande partie du produit se disperse dans notre environnement : volatilisation dans l'air, ruissellement vers les cours d'eau ou infiltration dans le sol et les nappes phréatiques...



### *Les pesticides et la santé*

La diffusion de pesticides dans notre environnement peut avoir de **dramatiques conséquences sur la santé** : baisse de la fertilité, maladies neurologiques et nombreux cancers.

### *Les pesticides et la biodiversité*

Ces produits extrêmement nocifs agissent sur l'ensemble du spectre du vivant : bactéries, champignons, plantes, insectes, mammifères...

**Outre la destruction de leurs cibles, les pesticides éliminent aussi les prédateurs** (rapaces, coccinelles), **les pollinisateurs** (abeilles, bourdons...), **les insectes détritvres** (lombrics, cloportes...), **les insectes proies** et **de nombreuses plantes** servant de gîte et de couvert (coquelicot, bleuet...).



## LES BONS GESTES À ADOPTER !

L'évolution des pratiques demandant plus de temps aux jardiniers et agents municipaux, aidez-les en désherbant manuellement devant chez vous !

### *Désherbez sans produits chimiques*

La binette, la serfouette, le sarcloir, le couteau à désherber, le pic-bêche, sont autant d'**outils qui vous permettront de désherber** sans produits chimiques vos massifs, vos allées et vos trottoirs.



**Récupérez votre eau chaude de cuisson et versez-la sur les plantes à éliminer**, ce choc thermique provoquera la mort de la partie aérienne des végétaux ciblés.

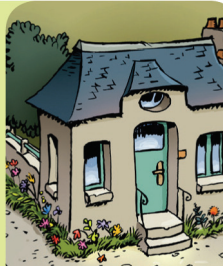


Un **balayage régulier** des caniveaux et des pieds de murs vous permettra également de retirer la matière organique et les graines qui viendraient s'y accumuler.



### *Appuyez-vous sur les végétaux*

Avec l'accord de votre mairie, le semis de mélanges de graines de fleurs locales, mellifères, ornementales ou sauvages **le long de votre mur ou de votre clôture, permettra d'égayer votre trottoir tout en limitant la corvée de désherbage.**



**Des plantes couvre-sol** peuvent également être installées en pied de murs ou de clôture, évitant les passages à la tondeuse ou au rotofil dans ces zones difficiles d'accès.



### La charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Depuis 2006 dans le Loiret, Loiret Nature Environnement et la FREDON Centre-Val de Loire accompagnent les collectivités vers la suppression de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics et encouragent l'acceptation des plantes spontanées et les pratiques alternatives.

Loiret  
Nature  
Environnement



[www.loiret-nature-environnement.org](http://www.loiret-nature-environnement.org)

FREDON

Centre - Val de Loire

Loiret

Loiret

Loiret